

STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.



85/39

Notes pour une allocution
de Douglas Roche,
Ambassadeur au désarmement,
prononcée au
International Institute
for Peace Education
"Difficultés et perspectives
de la paix mondiale -
Un point de vue Canadien"

EDMONTON

Le 8 juillet 1985

Nous vivons à une époque de contradictions, par exemple:

- famine en Afrique et énormes surplus alimentaires en Amérique du Nord;
- technologie éblouissante et chômage généralisé;
- liaisons aériennes mondiales et terrorisme aérien;
- communication de masse et incompréhension grandissante;
- un plus grand nombre d'armes en circulation, moins de sécurité;
- libération de l'homme par la science et esclavage de la bombe nucléaire.

Comprendre ces graves contradictions, qui sont le paradoxe de notre temps (de si grands dangers à une époque d'une si grande créativité), nous amène à voir pourquoi il est si difficile de faire avancer la cause du désarmement.

Les nations s'engagent au désarmement et continuent pourtant à fabriquer des armes. Comment cela se peut-il?

Parce que l'aspect technologique de l'ère nucléaire n'a pas été intégré aux systèmes de sécurité mondiaux. La science a dépassé le développement humain de la communauté internationale. Dans notre quête incessante -- et vaine -- de la sécurité grâce à la technologie, le respect de la loi a été négligé, les valeurs éthiques écartées et les ressources mal utilisées.

Il s'agit là d'une grande question, qui est à la base de tout examen sérieux des difficultés et des perspectives de la paix mondiale.

Si nous ne pouvons confier la sécurité de notre société aux philosophes et aux éducateurs, il est néanmoins essentiel que l'élaboration d'une politique de survie soit empreinte de philosophie et d'éducation.

C'est essentiellement pourquoi il s'avère de plus en plus nécessaire d'envisager de meilleurs moyens de préparer les générations futures à résoudre la question vitale que se pose aujourd'hui toute personne instruite: comment arriver à une paix juste et durable? En créant l'International Institute for Peace Education, l'Université de l'Alberta contribue de façon remarquable à élargir ce domaine d'étude.

Je ne suis pas venu vous dire comment enseigner la paix, c'est à vous de le faire et non à moi. Je suis plutôt venu pour renforcer votre désir de créer une nouvelle génération de citoyens du monde. Mon message est de prôner la

nécessité d'un foisonnement d'études sur la paix dans le monde entier. Cette étude est essentielle à la compréhension plus profonde des exigences globales de notre condition humaine.

Afin de combler le fossé entre la théorie et la pratique, je me propose de vous exposer brièvement les travaux actuellement en cours au sein des diverses tribunes mondiales du désarmement, en mettant l'accent sur le rôle que joue le Canada dans ces négociations.

Il n'y a pas de solution miracle au problème du désarmement, mais des stratégies à long terme et des négociations suivies dont le but commun est d'assurer la sécurité à des niveaux inférieurs d'armements, tant nucléaires que conventionnels. Si la route semble cahoteuse et interminable, c'est qu'elle est semée d'obstacles quasi insurmontables. Le débat sur la limitation et, en fait, le démantèlement des armes, nous amène à faire face aux problèmes mondiaux les plus difficiles à régler qui soient.

* * *

Lorsque les États-Unis et l'Union soviétique ont repris en mars dernier les négociations sur les armes stratégiques et intermédiaires et sur les armes spatiales, le monde a poussé un soupir de soulagement. Toutefois, les difficultés des négociations sont vite devenues apparentes. À cet égard, la déclaration du très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, sur la reprise des pourparlers s'est avérée juste. Celui-ci adressait en effet cette mise en garde:

"Il faut se garder de croire que l'itinéraire tracé à Genève sera facile. Nous assistons aujourd'hui à l'amorce d'un processus long et délicat" et il ajoutait que l'accord intervenu visant à reprendre les pourparlers "après une impasse longue et dangereuse donne au monde une nouvelle chance qu'on ne peut se permettre de gaspiller."

Nous avons aujourd'hui besoin d'autre chose que de négociations et cette "autre chose" est la volonté politique d'aboutir. Voilà pourquoi le monde a accueilli avec joie l'annonce de la rencontre de deux jours du Président Reagan et du dirigeant soviétique Gorbachev, qui aura lieu en novembre prochain à Genève. Le Président Reagan a annoncé qu'il considérait cette rencontre au sommet comme "une occasion de tracer la voie pour l'avenir". Cette voie, qui devrait mener à des mesures pratiques pour améliorer les

relations américano-soviétiques, s'impose de façon urgente pour débloquer l'impasse dans laquelle se trouve la question du désarmement.

Le Canada a constamment oeuvré pour faire avancer les pourparlers bilatéraux et les objectifs convenus, soit prévenir la course aux armements dans l'espace et mettre fin à celle de la terre; limiter et réduire les armes nucléaires et renforcer la stabilité stratégique pour aboutir finalement à l'élimination complète des armes nucléaires. Ces thèmes reflètent les priorités que le Canada s'est lui-même fixées en matière de contrôle des armements.

Tous les pays du monde partagent les objectifs des superpuissances et les forums multilatéraux sur le désarmement y font écho. Le souci de régler le problème de la course aux armements nucléaires et de réduire la menace qu'ils posent n'est pas l'apanage des superpuissances, même si ces dernières ont à cet égard un rôle spécial - et de leader - à jouer. Il incombe en effet aux autres pays -- les moyennes et les petites puissances -- de prendre une part active et constructive pour apaiser les tensions internationales et faire progresser le programme mondial du contrôle des armements, en vue d'appuyer les travaux effectués lors des pourparlers bilatéraux.

* * *

Le Canada et les Canadiens ont un long passé d'activisme à l'échelle internationale. Nous avons été l'un des pays fondateurs des Nations Unies, institution mondiale unique qui célèbre cette année son 40^e anniversaire. En créant les Nations Unies en 1945, le Canada et d'autres membres de la communauté internationale exprimaient leur résolution de "préserver les générations futures du fléau de la guerre" et reconnaissaient la nécessité absolue d'une coopération entre les nations dans le monde de l'après-guerre.

Le Canada perpétue cette tradition de multilatéralisme dans le secteur du contrôle des armements. En fait, il siège à toutes les tribunes multilatérales qui se préoccupent du contrôle des armements et du désarmement, notamment la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Conférence de Genève sur le désarmement, la Commission des Nations Unies sur le désarmement, les entretiens de Vienne sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces et la Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe. Toutes ces tribunes ont leur part de difficultés et

de complications, mais chacune d'elles offre la promesse de progrès à long terme.

Le Canada prône depuis longtemps avec vigueur ces négociations multilatérales. Nous reconnaissons la valeur réelle que ces processus présentent pour la communauté internationale dans son ensemble, ainsi que leur intérêt particulier à titre de tribunes au sein desquelles les petites et moyennes puissances peuvent faire entendre leur voix et influencer sur les questions de contrôle des armements qui touchent toutes les nations, quelle que soit leur taille ou leur importance. Nous croyons également que le potentiel dont disposent ces organes pour accomplir des progrès réels et négocier effectivement le contrôle des armes et le désarmement est loin d'être réalisé.

Dans le discours qu'il a prononcé à l'Université Saint-François Xavier en septembre dernier, le Premier ministre Mulroney a reconnu l'utilité du processus multilatéral; il a souligné l'engagement du Canada envers ce processus et notre résolution d'accroître notre influence "positive et constructive" au sein des forums multilatéraux, ajoutant par ailleurs:

"C'est à ces tribunes-là que le Canada peut le mieux contribuer à réduire les tensions, à apaiser les conflits et à créer les conditions propices à une paix durable."

Dans cette même veine, le très honorable Joe Clark déclarait le 25 septembre devant l'Assemblée générale des Nations Unies:

"Des initiatives multilatérales, menées et encouragées par des puissances moyennes et des petits pays, peuvent aider à assainir le climat et à mettre à l'ordre du jour des propositions précises et réalisables."

Les tribunes multilatérales sont la preuve concrète qu'en cette ère nucléaire les politiques mondiales ne sont plus l'apanage des superpuissances. La course aux armements nucléaires menace toutes les nations et tous les habitants de la planète. Toutes les nations ont par conséquent le droit de parler haut et fort pour défendre leur avenir.

* * *

Il n'est pas étonnant que les principales tribunes multilatérales où sont débattues les questions de contrôle des armements et de désarmement aient pris naissance au sein

même du système des Nations Unies, point de convergence des relations internationales.

Les Nations Unies n'ont pas abandonné leur objectif, adopté en 1959, d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. Un certain nombre d'accords limités ont d'ailleurs été conclus sur leur initiative, par exemple le Traité sur l'Antarctique, le Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires, le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, le Traité de Tlatelolco et le Traité de non-prolifération. À la première Session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement (UNSSOD I), qui a eu lieu en 1978, les 149 nations participantes ont adopté, par ce qui a été qualifié de "consensus historique", un Document final de 129 paragraphes. Celui-ci comportait un programme d'action énumérant les mesures à prendre "au cours des quelques prochaines années".

Mais aucun progrès n'a été accompli depuis pour ce qui est de la réalisation d'accords. La faute n'en revient pas aux Nations Unies elles-mêmes, mais aux gouvernements qui ont recours à l'affrontement plutôt qu'à la coopération. Le message essentiel du document final ne doit pas être oublié: "Le genre humain doit faire un choix: arrêter la course aux armements et procéder au désarmement ou être annihilé." Les efforts multilatéraux en vue du désarmement doivent donc se poursuivre.

Première Commission des Nations Unies

La Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui traite des affaires de politique et de sécurité, a à son ordre du jour toute la gamme des questions touchant le contrôle des armements et le désarmement. Organe délibérant, la Commission prépare des recommandations et des projets de résolutions soumises pour adoption par l'Assemblée générale à la majorité des voix. De toutes les activités des Nations Unies, ce sont celles de l'Assemblée générale qui attirent le plus l'attention du public.

À la 39^e session de l'Assemblée générale, la Première Commission a étudié 72 résolutions dont les sujets allaient des armes radiologiques à la réduction des budgets militaires. Parmi cette avalanche de résolutions, les plus importantes sont celles qui traitent des questions relatives au Traité sur l'interdiction complète des essais, aux armes chimiques, à l'espace extra-atmosphérique et au gel des armes nucléaires.

Il semble que l'attention du public se soit surtout fixée sur les trois résolutions onusiennes qui appellent à un gel global de la fabrication, des essais et du déploiement des armes nucléaires. Dans le climat de crainte et de frustration réelle devant le fait que le rythme des négociations est loin de suivre celui de l'escalade continue de la course aux armements, il a été fait valoir que les super-puissances devraient commencer par décréter un gel aux niveaux actuels d'armements et négocier ensuite des réductions. Mais bien que l'idée d'un gel global des armes nucléaires relève d'une logique séduisante et presque inattaquable, il semble peu probable que l'on parvienne à s'entendre sur un gel vérifiable dans le climat actuel.

Il existe toutefois d'autres moyens d'étouffer dans l'oeuf la course aux armements nucléaires - et le Canada a pris l'initiative sur deux importantes mesures qui constituent des "gels" en soi.

La première porte sur une interdiction complète des essais (ICE). Le Canada a été l'un des principaux coauteurs d'une résolution des Nations Unies qui fait valoir l'urgente nécessité d'un traité sur l'interdiction complète des essais. La résolution réaffirme qu'il est de la plus haute importance de réaliser un traité interdisant tous les essais d'explosions nucléaires et ce, dans tous les milieux. Selon les termes mêmes de la résolution, un tel traité:

"constituerait un élément essentiel au succès des efforts déployés en vue d'arrêter et d'inverser la course aux armements nucléaires et le perfectionnement qualitatif des armes nucléaires, de prévenir l'expansion des arsenaux nucléaires existants et d'empêcher que les armes nucléaires ne s'étendent à de nouveaux pays."

L'adoption d'un traité multilatéral efficace sur l'interdiction complète des essais est un objectif fondamental et constant de la politique du Canada sur le contrôle des armements et le désarmement. Il y a eu 1 522 explosions nucléaires depuis 1945, et 53 au cours de la seule année 1984. Le Canada, qui est depuis longtemps un partisan actif de l'ICE n'a cessé d'oeuvrer au sein de la Commission du désarmement pour faire avancer les discussions à ce sujet. Nous croyons en effet qu'il s'agit là d'une mesure concrète et réaliste, qui pourrait beaucoup contribuer à arrêter la course aux armements en interdisant les essais d'armes nucléaires.

Comme l'a déclaré le secrétaire général des Nations Unies, il importe directement à l'avenir de l'humanité de mettre fin à toutes les explosions nucléaires. Aucun autre moyen ne saurait être aussi efficace pour freiner le développement des armes nucléaires.

La seconde résolution mise de l'avant par le Canada porte sur une interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires et autres engins explosifs. Cette résolution, qui gagne chaque jour plus d'appuis au sein de la communauté internationale, demande à la Conférence sur le désarmement de poursuivre la question d'un arrêt et d'une interdiction, adéquatement vérifiables, de la production de matières fissiles.

Une interdiction de la production de matières fissiles empêcherait le développement et la fabrication d'armes nucléaires. Une interdiction complète des essais empêcherait les essais nucléaires de quelque sorte qu'ils soient. Ces mesures contribueraient donc de façon significative à stopper la course aux armements. Le Canada poursuit avec vigueur ces deux points de l'ordre du jour des Nations Unies, en se fixant l'objectif à long terme d'arrêter et de renverser la course aux armements.

Conférence sur le désarmement

Il existe en outre plusieurs autres questions importantes et significatives, que ceux qu'intéresse le désarmement devraient suivre de près. Je veux parler des travaux en cours à la Conférence sur le désarmement visant une interdiction complète des essais ainsi que les questions relatives aux armes chimiques et à l'espace extra-atmosphérique.

La Conférence de Genève sur le désarmement (CD) est le seul organe multilatéral de négociation consacré aux questions de contrôle des armements et de désarmement. Quarante pays en sont membres, dont les cinq puissances nucléaires, et tous les blocs géopolitiques y sont représentés, à savoir l'Est, l'Ouest et les Neutres et non alignés.

Depuis 1980, la CD cherche à négocier une convention qui interdirait le développement, la fabrication, le stockage, le transfert et l'utilisation des armes chimiques (AC). Le terrible bilan du recours aux armes chimiques pendant la Première Guerre mondiale - plus de 900 000 morts et un million de blessés - et leur utilisation récente, prouvée dans la guerre entre l'Iran et l'Irak et présumée en

Afghanistan et en Asie du Sud-Est, rendent plus urgente encore la nécessité d'adopter une convention sur ces armes.

La négociation d'une convention sur les armes chimiques est importante pour quatre raisons, à savoir qu'une telle convention constituerait:

- un traité de désarmement et non simplement une mesure de contrôle des armements;
- un traité efficace de non-prolifération;
- un traité global, qui interdirait la mise au point, la fabrication, le stockage et le transfert des armes chimiques, qui prévoirait la destruction des parcs et des usines de fabrication, ainsi qu'une vérification appropriée;
- un traité-loi d'une portée considérable sur le plan juridique.

Tous les participants à la Conférence sur le désarmement (CD) s'accordent à reconnaître la nécessité de conclure d'urgence un traité. Néanmoins, les nombreux problèmes et divergences d'opinion qui existent encore sur des questions fondamentales comme la destruction des parcs d'armes chimiques existants, la destruction des usines de fabrication d'armes et les dispositions relatives à la vérification, ont considérablement ralenti les négociations en vue de la conclusion d'une convention sur les armes chimiques.

Sous la direction de son président canadien, le Groupe de travail spécial sur les armes chimiques a, en 1983, accompli d'importants progrès dans la voie de l'identification des questions particulières qui pourraient faire l'objet d'une entente et former la base d'une convention sur les armes chimiques. En avril 1984, les États-Unis ont présenté un projet de traité interdisant les armes chimiques. Le Canada a salué cette initiative. Depuis lors, les travaux se sont poursuivis, mais les progrès ont été lents et il reste plusieurs questions difficiles à résoudre.

Le Canada s'efforce également de surmonter les importants problèmes politiques et techniques qui s'opposent à une interdiction complète des essais, parmi lesquels et non le moindre, celui de la vérification d'un traité éventuel. À cet égard, lors de la Conférence sur le désarmement, le Canada a mis son expertise au service du Groupe spécial d'experts sismologues pour essayer de surmonter certains problèmes relatifs à la vérification d'une interdiction complète des essais. Par exemple, nous avons l'an dernier participé avec 40 nations à un Échange international

de données sismologiques (EIDS) destiné à déterminer la portée et la capacité d'une vérification sismologique d'un traité d'interdiction complète des essais. Le Canada a fourni 15 % des données recueillies à cette occasion. C'est ce genre de travail d'information soutenu qui donnera lieu à la négociation éventuelle d'un traité d'interdiction complète des essais.

Le Canada a eu longtemps pour politique d'empêcher la militarisation de l'espace extra-atmosphérique et a activement appuyé toutes les initiatives en vue de discuter de cette question, à la fois au niveau multilatéral, aux Nations Unies, et au niveau bilatéral, entre les superpuissances. Aussi nous sommes-nous réjouis des progrès réalisés au printemps à la Conférence sur le désarmement, progrès qui, quoique modestes, n'en sont pas moins importants.

Après quelques années de polémique, les nations membres de la Conférence sur le désarmement ont finalement réussi à s'entendre sur un mandat à l'intention d'un comité spécial pour la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Les travaux de la Conférence sur le désarmement compléteront les négociations bilatérales qui ont lieu actuellement entre les États-Unis et l'Union soviétique. On espère également que ces négociations bilatérales augmenteront et renforceront les travaux de la Conférence sur le désarmement. L'établissement d'un mandat est en effet une première étape importante dans l'initiation des travaux en vue de la négociation d'un traité empêchant la militarisation de l'espace extra-atmosphérique.

Le Canada a entrepris certains projets de recherche fondamentale pour faciliter les discussions qui pourraient conduire à la négociation d'un traité. Parmi ces travaux, citons une étude de la législation internationale et des traités actuels en matière de contrôle des armements dans l'espace extra-atmosphérique, financée par les Affaires extérieures et effectuée avec l'aide de l'Institut de droit aérien et spatial, de l'Université McGill; un répertoire des déclarations faites à la Conférence sur l'espace extra-atmosphérique; et une étude de faisabilité technique sur la surveillance air-air, effectuée encore une fois par Spar Aerospace, en vertu d'un contrat accordé par le ministère des Affaires extérieures.

Bien que les questions qui constituent l'ordre du jour de la Conférence sur le désarmement soient d'une importance vitale et d'une portée considérable, elles ne font guère, voire pas du tout, l'objet de l'attention ou de l'appui du public. Pourquoi en est-il ainsi? Imaginez les

conséquences de la négociation d'une interdiction complète des essais, une convention sur les armes chimiques et un traité empêchant la militarisation de l'espace extra-atmosphérique:

- les essais nucléaires seraient interdits, ce qui contribuerait considérablement à enrayer la production de nouvelles armes nucléaires.
- Les armes chimiques seraient interdites et les stocks existants détruits; le monde serait libéré de la menace que posent actuellement ces horribles armes de destruction massive.
- Une convention internationale garantirait l'absence d'armes dans l'espace.

Il s'agirait indubitablement de réalisations historiques et extraordinaires.

La Commission du désarmement

L'actuelle Commission du désarmement, un organe délibérant composé de tous les membres des Nations Unies, a été créé par l'UNSSOD I en 1978. La Commission, qui se réunit chaque année en mai à New York pendant quatre semaines, fonctionne sur la base d'un consensus et présente à l'Assemblée générale des recommandations sur les questions particulières de désarmement que cette dernière aura choisies et soumises à la Commission pour examen.

La Commission a connu en grande partie les mêmes problèmes que d'autres tribunes des Nations Unies, et a eu du mal à étudier à fond les points inscrits à son ordre du jour. Lors de sa dernière session, la Commission n'a guère avancé sur le fond, si ce n'est pour une réaffirmation des objectifs de la deuxième Décennie du désarmement. Même les points permanents de son ordre du jour, comme la réduction des budgets militaires et la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud, n'ont fait l'objet d'aucune sorte de progrès ou de mouvement. Malgré quelques échanges utiles sur le rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement, la session a été caractérisée par l'absence d'un sentiment d'urgence chez les participants.

Néanmoins, la Commission a effectivement un rôle important à jouer pour ce qui est de l'amélioration et du raffermissement de la façon dont les Nations Unies abordent les questions de désarmement. Le Canada appuie la Commission du désarmement et estime que si tous les États-membres

s'efforçaient de jouer un rôle plus significatif dans ce processus, la Commission pourrait apporter une contribution réelle à la délibération des questions relatives au désarmement.

La Conférence de Stockholm

La Conférence de Stockholm, ou comme on l'appelle officiellement, la Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe, doit son origine à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et constitue une façon unique de négocier le désarmement et le contrôle des armements.

Compte tenu de son mandat soigneusement étudié lors de la Réunion consécutive à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui s'est terminée à Madrid en septembre 1983, la Conférence a pour objectif d'entreprendre [...], par étapes, de nouvelles actions efficaces et concrètes, propres à faire progresser l'oeuvre de renforcement de la confiance et de la sécurité et à parvenir au désarmement ..."

Le premier stade de la Conférence est expressément consacré à la négociation et à l'adoption d'un ensemble de mesures mutuelles et complémentaires de confiance et de sécurité destinées à réduire le risque d'un affrontement militaire en Europe. Ces mesures de confiance et de sécurité (CSBM) constituent une approche nouvelle, en grande partie non définie, à l'égard du désarmement et du contrôle des armements à l'Est et à l'Ouest. Si le mandat stipule que les mesures de confiance et de sécurité doivent être importantes sur le plan militaire, lier les parties sur le plan politique et être suffisamment vérifiables et applicables à l'ensemble de l'Europe, il incombe par contre à la Conférence d'en déterminer la nature exacte.

La différence entre l'approche de l'Ouest et celle de l'Est à cet égard est frappante. L'Ouest est en faveur d'un renforcement graduel de la confiance, par le biais de l'adoption d'une série de mesures concrètes, alors que l'Est préconise de déclarer pour commencer que la confiance existe, puis de renforcer cette dernière grâce à la mise en place d'un certain nombre de mesures subordonnées particulières.

À l'approche de la septième session de la conférence, le Canada espère que, compte tenu du degré d'entente qui existe quant à la nécessité d'améliorer les mesures de confiance actuelles, et il est vrai modestes, figurant dans

l'Acte final d'Helsinki, certains progrès importants pourront être accomplis. Selon le Canada, la Conférence de Stockholm devrait arriver à d'importants résultats d'ici la tenue, en novembre 1986 à Vienne, de la Réunion consécutive à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui est censée examiner ses progrès.

Les entretiens de Vienne

L'autre tribune multilatérale de négociation - les entretiens de Vienne sur des réductions mutuelles et équilibrées des forces (MBFR) - a un mandat nettement plus limité et compte moins de membres que celles dont il a été question jusqu'ici.

Les entretiens sur des réductions mutuelles et équilibrées des forces entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie ont débuté à Vienne en 1973. Reconnaissant que la concentration des forces en Europe centrale est la plus importante au monde, ces entretiens visent, comme leur nom l'indique, la réduction mutuelle des forces classiques en Europe pour atteindre de part et d'autre un maximum de 900 000 hommes. Bien que les entretiens se poursuivent depuis douze ans, les progrès ont été au mieux modestes. Il y a eu entre les deux parties désaccord sur les questions, absolument essentielles, de données et de vérification. Les deux parties n'étant pas parvenues à s'entendre sur les effectifs de l'Est dans ce qu'on appelle la "zone de réductions", il a été impossible de déterminer les réductions requises pour atteindre la parité.

En l'absence d'accord sur ces questions absolument fondamentales, notamment la question des données, il a été difficile d'accomplir des progrès substantiels. Néanmoins, les entretiens en soi constituent une importante "mesure de confiance" étant donné qu'ils fournissent une tribune unique et permanente pour la tenue d'un dialogue sur un point essentiel des relations Est-Ouest.

* * *

Comme nous l'avons vu, le Canada a un rôle capital à jouer dans le domaine du désarmement. Cela sera bientôt évident au sein d'une autre tribune importante, la Troisième Conférence d'examen du Traité de non-prolifération (TNP). Le TNP, qui est entré en vigueur en 1970, sera revu lors d'une conférence de quatre semaines qui s'ouvrira à Genève le 27 août. Le TNP, qui compte 128 signataires, jouit d'un soutien international plus vaste que n'importe quel autre traité sur le contrôle des armements. Voilà

enfin quelque chose de vraiment réconfortant. Le TNP constitue le cadre juridique de l'engagement politique à l'égard de la non-prolifération horizontale et verticale, qui est à la base du régime international de non-prolifération.

C'est accompagné d'une solide réputation en tant que pays toujours concerné et engagé à l'égard de la non-prolifération, et en tant que chef de file des utilisations pacifiques de la technologie nucléaire, que le Canada s'apprête à participer à cette Troisième Conférence d'examen. Le Canada attache d'autant plus de respect et d'importance au Traité sur la non-prolifération, qu'il s'agit pour lui d'un traité international inestimable s'inspirant des objectifs de la politique canadienne en ce qui concerne le contrôle des armements, la non-prolifération et les utilisations pacifiques, à savoir:

-- encourager la tenue, entre les superpuissances, de négociations qui mèneront à la cessation de la course aux armements nucléaires, avec pour objectif à long terme le désarmement général et complet, sous un contrôle international efficace;

-- empêcher toute nouvelle dissémination des armes nucléaires;

-- promouvoir et faciliter les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

On ne saurait trop souligner l'importance du traité de non-prolifération en tant qu'instrument essentiel pour la sécurité internationale, à l'avantage de tous les pays puisque réduisant le risque de prolifération nucléaire.

Le TNP est la transposition juridique d'une entente intervenue entre les États dotés et non dotés d'armes nucléaires. Les États non dotés d'armes nucléaires ont accepté de renoncer à l'acquisition d'armes nucléaires (c'est-à-dire à la prolifération horizontale) en échange de l'engagement, de la part des États dotés d'armes nucléaires, de mettre fin à la course aux armes nucléaires (c'est-à-dire à la prolifération verticale). Cette entente, qui est le résultat de longues négociations, est clairement énoncée dans l'article VI du Traité:

"Chacune des parties au Traité s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire, et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace."

Lors du premier examen en 1975, de nombreux pays non dotés d'armes nucléaires se sont dit frustrés du fait que les puissances nucléaires n'avaient pas respecté leurs engagements aux termes de l'article VI. En 1980, ce sentiment avait fait place à l'hostilité, interdisant ainsi l'adoption d'une déclaration finale. D'aucuns en ont conclu à un échec de la Deuxième Conférence d'examen.

Comme peu de progrès ont été accomplis ces cinq dernières années dans le domaine du désarmement, nous pouvons être sûrs d'assister encore une fois à de vigoureux débats sur l'échec ressenti des superpuissances à s'acquitter de leur obligation de mettre un terme à la course aux armements. Comme en 1980, l'absence de progrès tangibles en ce qui concerne l'article VI risque d'empêcher tout accord sur d'autres questions relatives aux garanties et à la coopération nucléaire internationale.

* * *

L'Initiative de défense stratégique des États-Unis (IDS) est un élément nouveau dans le domaine du contrôle des armements. S'il est encore trop tôt pour rendre un jugement définitif sur la faisabilité technique ou la valeur stratégique de cette initiative, le Canada examine néanmoins attentivement le programme de l'IDS, compte tenu notamment du fait que les États-Unis l'ont invité à participer aux recherches. Dans sa déclaration du 21 janvier, le très honorable Joe Clark a indiqué que le développement et le déploiement dans l'espace de systèmes anti-missiles balistiques par les États-Unis ou l'Union soviétique transgresseraient les limites du Traité ABM de 1972 dans sa forme actuelle. "Cela [a-t-il ajouté,] pourrait avoir de sérieuses répercussions sur le contrôle des armements et exigerait donc de tous les intéressés qu'ils suivent la situation très attentivement."

En tant que ferme partisan du Traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique, du Traité ABM de 1972 et des efforts permanents de la Conférence sur le désarmement en vue de poursuivre les discussions devant mener à la négociation d'un traité pour empêcher la militarisation de l'espace, le Canada évalue l'initiative de défense stratégique sous tous ses aspects. Le gouvernement a prouvé son désir de connaître pleinement toutes les ramifications de l'IDS par la nomination de M. Arthur Kroeger, qui est chargé d'examiner la nature et l'ampleur des recherches dans le cadre de cette initiative et, en particulier ses répercussions stratégiques, scientifiques et économiques. En outre, un comité mixte de la Chambre et du Sénat, chargé d'examiner

tous les aspects de la politique extérieure du Canada, fera rapport sur les questions relatives à l'IDS (et au libre-échange) avant le 23 août prochain.

Le gouvernement attache une telle importance au processus d'examen parlementaire, ainsi qu'aux apports du public canadien, qu'il s'abstiendra de prendre une décision quant à sa participation aux recherches dans le cadre de l'IDS tant que le Comité parlementaire n'aura pas présenté son rapport intérimaire.

* * *

À présent que nous avons passé en revue le fond du problème du désarmement, tel qu'il est abordé dans les diverses tribunes, il nous faut nous pencher davantage sur la question fondamentale des perspectives de paix mondiale.

Nous ne pouvons compter sur ce que l'on a appelé les "comptables nucléaires" pour instaurer la paix. Ce ne sont que des techniciens. Nous devons plutôt examiner attentivement notre système de valeurs et changer le système actuel de relations internationales adverses. Les nations bâtiront-elles toujours la sécurité sur la menace de se détruire les unes les autres - et en fait la planète entière - ou, selon la recommandation de la Commission Palme, le monde établira-t-il des procédures pour résoudre les conflits de façon pacifique et insistera-t-il sur des modes de comportement national qui permettront d'assurer la sécurité commune grâce à la coopération?

Nous devons apprendre à vivre dans un climat réel de sécurité collective, et non plus sous la menace d'une guerre. Il est fondamental et indispensable d'apprendre aux hommes à ne pas se laisser entraîner dans une guerre nucléaire. Ce n'est que par l'éducation que l'on parviendra à améliorer les perspectives de paix dans le monde.

L'éducation peut contribuer à inculquer aux individus des valeurs communes et les amener à s'identifier avec les générations futures. Il est nécessaire d'apprendre aux jeunes à penser dans une perspective mondiale. Il faut internationaliser l'éducation.

Dans son livre Toward the 21st Century: Education for a Changing World, l'éducateur Edwin Reischauer estime que nous ne pourrons jamais réussir à moins que les masses n'acquiescent le sentiment d'appartenir au monde.

"Il s'agit manifestement du rôle le plus important de l'éducation. Des millénaires d'histoire ont en effet conditionné les hommes à penser en fonction de groupes plus restreints et plus exclusifs, et leur ont inculqué méfiance et hostilité à l'égard des autres groupes." (Traduction non officielle)

À mesure que nous nous rapprochons du 21^e siècle, il devient évident que la prochaine génération devra connaître et comprendre le reste du monde mieux que ses aînés. Cela va beaucoup plus loin que la formation de quelques spécialistes. Les individus doivent avoir une multitude de contacts afin de pouvoir prendre conscience des autres et apprendre à partager leurs intérêts. Les jeunes d'aujourd'hui doivent comprendre fondamentalement la nature interdépendante du monde actuel et du monde de demain, tout comme les générations précédentes comprenaient le monde de l'isolationnisme, et de l'état souverain et indépendant.

Le sentiment d'appartenir au monde doit être inculqué très tôt aux individus. Il faut abattre les barrières et faire accepter les différences politiques, sociales et culturelles alors que les esprits sont encore ouverts et flexibles. Nous devons former dès maintenant l'attitude des jeunes afin qu'ils puissent devenir plus tard les intendants de la planète. Il nous faut établir une nouvelle éthique mondiale, fondée sur la justice sociale, la tolérance et l'espoir.

Les éducateurs professionnels sont les premiers à savoir que c'est au niveau élémentaire et secondaire que l'on peut briser les sentiments de méfiance et d'hostilité, et, à la place, mieux faire comprendre aux jeunes les problèmes mondiaux et leur donner le sentiment d'appartenir au monde. L'éducation peut favoriser une prise de conscience et, surtout, une empathie à l'égard des peuples de divers milieux historiques, culturels et religieux, à l'égard des peuples qui ne peuvent s'offrir le luxe de l'éducation en raison de leur situation politique et économique. Tous les responsables de l'éducation des jeunes doivent se soucier de la paix et du développement mondial puisqu'il s'agit là essentiellement de problèmes d'éthique.

Les jeunes qui ont 12 ans aujourd'hui en auront 27 en l'an 2000. Ils atteindront juste la fleur de l'âge. Pour ces jeunes, le 21^e siècle est déjà là. Il s'agit pour les éducateurs d'aujourd'hui de satisfaire les exigences d'une jeunesse qui sera confrontée à des problèmes mondiaux complexes et sans cesse grandissants.

Les éducateurs doivent montrer l'exemple. Néanmoins, c'est à nous tous de nous libérer des contradictions et des injustices qui caractérisent le monde qui nous entoure. Il nous faut reconnaître qu'à l'âge nucléaire, nous devons résoudre ces questions et rétablir un équilibre mondial de sécurité et de justice si nous ne voulons pas risquer de nous détruire nous-mêmes et notre planète à tout jamais. L'éducation doit aujourd'hui préparer les jeunes à un monde sans frontières.